

## **Motion de protestation contre des actes illicites du Ministre de l'Environnement et de l'Habitat**

Suite à l'acte de mutation pris par le Ministre de l'Environnement et de l'Habitat par note N° 1206/MEH/DC/SGM/DRH/SA du 3/11/11 et ceci au mépris des textes régissant le CENAGREF, les populations riveraines de la Réserve de Biosphère de la Pendjari réunies en Assemblée Générale Ordinaire à travers l'Union des Associations Villageoises de Gestion des Réserves de Faune (U-AVIGREF), avaient relevé le caractère irrégulier de cette note parce que le ministre n'a aucune compétence pour affecter les agents de ce centre. La suite des événements nous indique que non seulement il a fait irruption à la Direction Générale le lundi 14 novembre dans le but d'intimider le directeur général, mais aussi qu'il aurait donné de fausses informations aux bailleurs appuyant le CENAGREF, qui du reste connaissent mieux que lui, l'organisation, le fonctionnement et la situation réelle du centre, spécifiquement des parcs nationaux. Il aurait entre autres dit que son entreprise de Tour Opérateur envoyée dans le Parc lui aurait rapporté que rien ne va à la Pendjari. Comparant la Pendjari aux sites historiques d'Abomey, le ministre dit au DG que son action vise à relancer le tourisme dans la Pendjari. Quel paradoxe ! Car les statistiques sur le tourisme à la Pendjari de 2001 à 2010 contredisent bien cette assertion. A titre d'information nous lui demandons de noter ceci : en 2010, 6 825 touristes ont visité la Pendjari contre 4 596 en 2001, soit une augmentation numérique de 2 229 touristes. Les recettes du volet tourisme sont passées de 21 800 000 FCFA en 2001 à 55 700 000 FCFA en 2010 soit une augmentation de 33 900 000 FCFA. Cette croissance suit les orientations contenues dans le plan d'affaires qui guide la gestion de la Réserve de Biosphère de la Pendjari. Donc le ministre à ce niveau a fait économie de vérité en tenant à tous prix à se disculper devant ceux qui tentent de le rappeler à l'ordre.

En plus, pour pouvoir atteindre son objectif coûte que coûte, le Ministre change de versions en fonction de l'auditoire pour justifier son acte frauduleux. Entre autres raisons :

- Il aurait fait des parallèles entre le Parc de la Pendjari et celui du Kenya mettant à l'écart les données africaines des parcs et réserves et malgré ses services techniques assez renseignés. En technicien averti, on ne saurait faire une pareille comparaison, car les destinations touristiques de l'Afrique de l'Ouest diffèrent énormément de celles de l'Afrique du Nord, de l'Est et du Sud. .

- Il aurait aussi accusé le Directeur du Parc de braconnage et de trafic de bois dans le parc. Le CENAGREF et la Direction Départementale de son ministère sont mieux placés pour le renseigner à ce niveau. Au contraire, le Directeur du parc a mené une lutte sans merci contre des exploitants forestiers qu'il a arrêtés et qui avaient des autorisations de ceux-là que le ministre veut faire nommer aujourd'hui directeurs des parcs pour remplacer celui qui les a combattus.

Il est inadmissible que malgré les explications convaincantes et fondées du DG/CENAGREF pour répondre aux différentes raisons avancées par le Ministre, il insiste à poursuivre dans l'illégalité, reconnaissant bien que sa décision va en violation des textes du CENAGREF.

Ainsi donc :

- Considérant le décret N° 98-487 du 15 octobre 1998 portant création, attribution et fonctionnement du Centre National de Gestion des Réserves de Faunes (CENAGREF) qui confère au centre une autonomie et qui ne donne aucune compétence ni droit au Ministre pour affecter les agents ni dudit centre ni des directions de parc en dehors du DG qu'il nomme après avis consultatif du Conseil d'Administration ;

- Considérant que le Ministre par cet acte viole les articles 2, 8 et 16 dudit décret et le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration du CENAGREF qui stipule clairement en son article 4 que le Conseil d'Administration délègue au Directeur Général entre autres, la gestion des ressources humaines.
- Considérant que l'organisation actuelle a été instaurée au niveau du CENAGREF et des deux parcs nationaux suite aux échecs cuisants découlant du directivisme et des injonctions politiciennes dans le positionnement des agents ;
- Considérant que les deux directeurs de parc qu'il tente de muter, à tous prix, ont été mis à la disposition du CENAGREF suite à un test de recrutement sur appel à candidature et qu'ils ne peuvent être relevés de leur poste que pour fautes lourdes ou incompétence notoire :
- Considérant que la cogestion en cours au niveau des deux parcs avec l'appui des partenaires techniques et financiers, a permis d'enregistrer des résultats impressionnants, faisant des parcs nationaux du Bénin et plus particulièrement celui de la Pendjari une vitrine de gestion bien cotée dans la sous-région ;
- Considérant que l'acte du Ministre dépourvu de toutes motivations et de logique cache des intérêts inavoués qu'il faudra à tout prix mettre à nu ;

Nous populations des communes de Tanguiéta et de Matéri, résidentes de la Réserve de Biosphère de la Pendjari :

- 1- Demandons au ministre de cesser ses injonctions dans l'autonomie du CENAGREF car nous savons aujourd'hui que des lobbies de revanchards d'acabit politique ou familial se cachent derrière cette tentative ;

- 2- Le mettons en garde contre les menaces visant à amener le DG CENAGREF à aller dans le sens qu'il souhaite ;
- 3- Tenons, par la présente marche, à informer l'opinion nationale et internationale que le ministre fait économie de vérité sur toute la ligne afin d'assouvir ses intérêts égoïstes ;
- 4- l'invitons vivement à apporter les preuves de toutes ses accusations et l'encourageons à prendre des sanctions qui s'imposent au lieu d'une simple mutation ;
- 5- l'invitons à cesser toutes pressions sur le DG/CENAGREF car son insistance à nommer des intérimaires en violation des textes du CENAGREF, augure des intentions malsaines que le gouvernement du changement ne saurait tolérer à l'aire de la refondation
- 6- Attirons l'attention de tous les acteurs impliqués dans la gestion des parcs nationaux que cette marche est le début d'une série d'actions pour soutenir le Directeur Général du CENAGREF dans sa position de défense de l'autonomie du centre, car pour nous populations des communes de Tanguiéta et de Matéri, la Réserve de Biosphère de la Pendjari est notre seul patrimoine que nous tenons à préserver par tous les moyens et nous refusons qu'elle soit à la merci des appétits de certaines autorités à des fins personnelles ;
- 7- Appelons les partenaires du CENAGREF et les personnalités du pays au secours afin qu'ils soutiennent les populations dans leur requête légitime d'éviter la mort du système en cours au CENAGREF contre les abus du ministre qui ne visent autres choses que la caporalisation des offices d'Etat.
- 8- . Portons à sa connaissance que l'intérimaire qu'il a choisi n'est pas la bienvenue ni dans la réserve, ni dans les Communes de Tanguiéta et de Matéri et que la passation de service ne saurait nous être imposée.

9- Prions le Président Boni YAYI de venir à notre rescousse pour sauver les acquis du CENAGREF et des parcs nationaux du Bénin

Non à la gestion hasardeuse et aventurière de nos réserves ;

Vive la cogestion des réserves de biosphère au Bénin ;

Vive la conservation de la biodiversité

Les populations résidentes de la Réserve de Biosphère de la Pendjari.